Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

Correspondant : M. Le Président, Espace Duhesme 18 rue de Flacé CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Objet du marché : MISSION D'AUDIT DE LA MESURE AEMO ET DE SON EXERCICE

Catégorie de services

Lieu d'exécution et de livraison : Département de Saône-et-Loire

Caractéristiques principales :
• Des variantes seront-elles prises en compte : Non
• MISSION D'AUDIT DE LA MESURE AEMO ET DE SON EXERCICE

Le marché comporte 2 phases :

- Phase 1: Etat des lieux et réalisation d'un diagnostic, conduisant à un livrable composé :

o d'une première analyse de l'état des lieux et du diagnostic ;
o d'une proposition de méthodologie qui permettra d'ajuster le déroulement de la phase 2.

- Phase 2 : Identification des éventuelles marges de manoeuvre et formalisation de scenarios d'évolution, conduisant à un livrable composé :

o d'une analyse et les conclusions de la prestation d'audit incluant les deux phases et devant aboutir à des propositions de scenarios d'évolution pour l'exercice de la mesure AEMO au niveau de l'association Sauvegarde 71 et du Département plus largement
o d'un document de synthèse permettant de communiquer les conclusions auprès des décideurs du Département.
• Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché passé est conclu pour une période de six mois à compter de sa notification, laquelle interviendra, à titre indicatif, dans le courant du 1er trimestre 2023.

Prestations divisées en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Mandat administratif (virement bancaire).
Avance prévue.
Financement sur le budget départemental.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :
• Critères de sélection des candidatures :
Capacités professionnelles
Capacités techniques
Capacités financières

Commentaire sur les justifications : Les éléments demandés au titre de la candidature sont mentionnés à l'article

5-1 du règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 23 janvier 2023 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DEF.22.127.NB

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plateforme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté : https://marches.ternum-bfc.fr

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions directement via cette plate-forme ou aux coordonnées figurant dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (https://marches-ternum.bfc.fr).

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS
Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon
URL : http://dijon.tribunal-administratif.fr - Fax 03 80 73 39 89

INTRODUCTION DES RECOURS
Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).
Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).
Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 décembre 2022

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : https://marches.ternum-bfc.fr